

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:394090-2013:TEXT:FR:HTML>

**France-Brest: Services d'architecte pour les bâtiments
2013/S 226-394090**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Brest Métropole Habitat
68 rue de Glasgow – BP 92251
Point(s) de contact: Service assurance
À l'attention de: Le directeur général, M. Georges Bellour
29222 Brest Cedex 2
FRANCE
Téléphone: +33 229004595
E-mail: services.techniques@brestmetropole-habitat.fr
Fax: +33 229004533

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://brestmetropolehabitat.bretagne-marchespublics.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Brest Métropole Habitat
68 rue de Glasgow – BP 92251
Point(s) de contact: Secrétariat technique
29222 Brest Cedex 2
Téléphone: +33 229004504
E-mail: services.techniques@brestmetropole-habitat.fr
Fax: +33 229004533

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Brest Métropole Habitat
68 rue de Glasgow – BP 92251
29222 Brest Cedex 2

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

1.3) Activité principale

Autre

1.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une opération de construction de 65 à 70 logements à Brest.

II.1.2) Description succincte:

Brest Métropole Habitat envisage la réalisation d'une opération de construction de 65 à 70 logements à brest, zone de Loscoat (15 à 20 pavillons dont environ une dizaine en accession (PSLA) et environ 50 logements collectifs.

Un avis d'appel public de candidatures de maîtrise d'oeuvre avec concours est publié en application de l'article 16 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005, pris en application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.

Le marché comprendra une mission de base de maîtrise d'oeuvre (loi MOP) ainsi qu'une mission OPC.

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71221000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Critères de sélection des participants:

Le marché de maîtrise d'oeuvre sera passé selon la procédure du concours restreint qui se déroulera en 2 phases : sélection de 3 maîtres d'oeuvre, après avis d'un jury. Cette sélection sera effectuée à partir des critères suivants :

- expériences professionnelles dans le domaine du logement et de l'aménagement paysagé,
- qualité architecturale et fonctionnelle des références présentées,
- moyens et homogénéité de l'équipe, notamment dans les domaines susvisés et disponibilité.

Les 3 candidats retenus, à l'issue de cette première phase recevront le programme du projet à réaliser sur la base duquel ils établiront leur proposition de projet (niveau "esquisses"). Le choix sera effectué à partir des critères suivants :

- qualité fonctionnelle des logements, de leurs modes de groupement, des locaux à usage collectif,
- insertion dans le site,
- qualité architecturale et des aménagements paysagés,
- maîtrise des coûts d'investissement et d'entretien.

III.2) Information relative à la profession

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Le concours est ouvert aux concepteurs se présentant seuls, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes de maîtrise d'oeuvre constituées en groupement solidaire justifiant la totalité des compétences ci-après :

1. un architecte mandataire du groupement, qui devra être inscrit à l'ordre (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France. Il pourra s'adjoindre un ou plusieurs architectes,
2. un bureau d'études en structures,
3. un bureau d'études fluides,
4. un bureau d'études spécialisé en économie de la construction,
5. un bureau d'études spécialisé en acoustique,
6. un bureau d'études spécialisé en thermique,
7. un bureau d'études spécialisé en vrd.

Le mandataire du groupement ne peut se présenter que dans un seul groupement. L'architecte associé au mandataire ne peut se présenter que dans un seul groupement. Les bureaux d'études co-traitants pourront se présenter dans plusieurs groupements.

Au stade de la 1ère phase du concours (remise des candidatures), l'équipe n'a pas besoin d'être définitivement constituée. Seul l'architecte mandataire devra présenter un dossier administratif complet. Il peut, s'il le souhaite

uniquement nommer les bureaux d'études avec lesquelles il envisage de travailler. Seul le lauréat du concours devra présenter un dossier administratif (voir article 6 suivant) pour l'ensemble des co-traitants retenus.

Section IV: Procédure

IV.1) Type de concours

Restreinte

Nombre de participants envisagé nombre minimal 10.

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.3) Critères d'évaluation des projets:

Les 3 candidats retenus, à l'issue de cette première phase recevront le programme du projet à réaliser sur la base duquel ils établiront leur proposition de projet (niveau "esquisses").

Le choix sera effectué à partir des critères suivants :

- qualité fonctionnelle des logements, de leurs modes de groupement, des locaux à usage collectif,
- insertion dans le site,
- qualité architecturale et des aménagements paysagés,
- maîtrise des coûts d'investissement et d'entretien.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 20.12.2013 - 17:00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Les candidats non retenus ayant remis une offre conforme au règlement du concours recevront, après avis du jury, une indemnité de 10 000 EUR (HT).

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

IV.5.4) Décision du jury

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

VI.2) Informations complémentaires:

6 conditions de participation et justificatifs à produire :

L'offre sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en euros.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

- une note d'une page faisant apparaître le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro d'inscription à l'ordre des architectes et présentant l'organisation et les moyens de l'équipe de maîtrise d'oeuvre,

- un dossier "d'oeuvres" présentant des études et des réalisations passées, en particulier pour des opérations de même importance et situées dans un contexte similaire permettant d'apprécier les compétences du candidat,
- la lettre de candidature modèle Dc1 ou équivalent (renseignements relatifs aux personnes habilitées à engager la société),
- la déclaration du candidat Dc2 ou équivalent, permettant l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat,
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements.

Les déclarations sur l'honneur pour justifier :

- attestation sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans le cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 06-06-2005,
- qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin no2 du casier judiciaire pour les infractions visées au code du travail,
- qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Les candidats étrangers non établis en France veilleront à attester sur l'honneur le respect de ces différentes obligations au regard des règles d'effet équivalent dans leur pays d'origine.

L'attestation d'assurance.

Attention : le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise, dans le délai qui lui sera imparti :

- les pièces mentionnées à l'article d.8222-5 ou d.8222-7 et d. 8222-8 du code du travail. Ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché,
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents et prouvant la régularité de sa situation fiscale et sociale.

Voir la liste complète des documents à produire (formulaire noti1 "Information au candidat retenu") :

- en rubrique F (candidat individuel ou membre du groupement établi en France),
- en rubrique G (candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger).

Les candidats qui le souhaitent peuvent répondre à ce concours par voie dématérialisée (<http://brestmetropolehabitat.bretagne-marchespublics.com>)

8 procédures de recours :

- instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex (tél.: +33 223212828, fax: +33 299635684),
- service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : accueil du tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex (tél.: +33 223212828, fax: +33 299635684).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19.11.2013.

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.3.2) Introduction des recours

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

VI.4) Date d'envoi du présent avis:

19.11.2013